

PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

DETAIL

Le Guélin en Saint Martin

Coupure A

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTERPREFECTORAL
EN DATE DU 03 JUIL 2002

BCEOM

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,

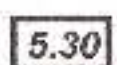
Alain Dufaigneux
Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet,
le Sous-Préfète, Chargé de Mission

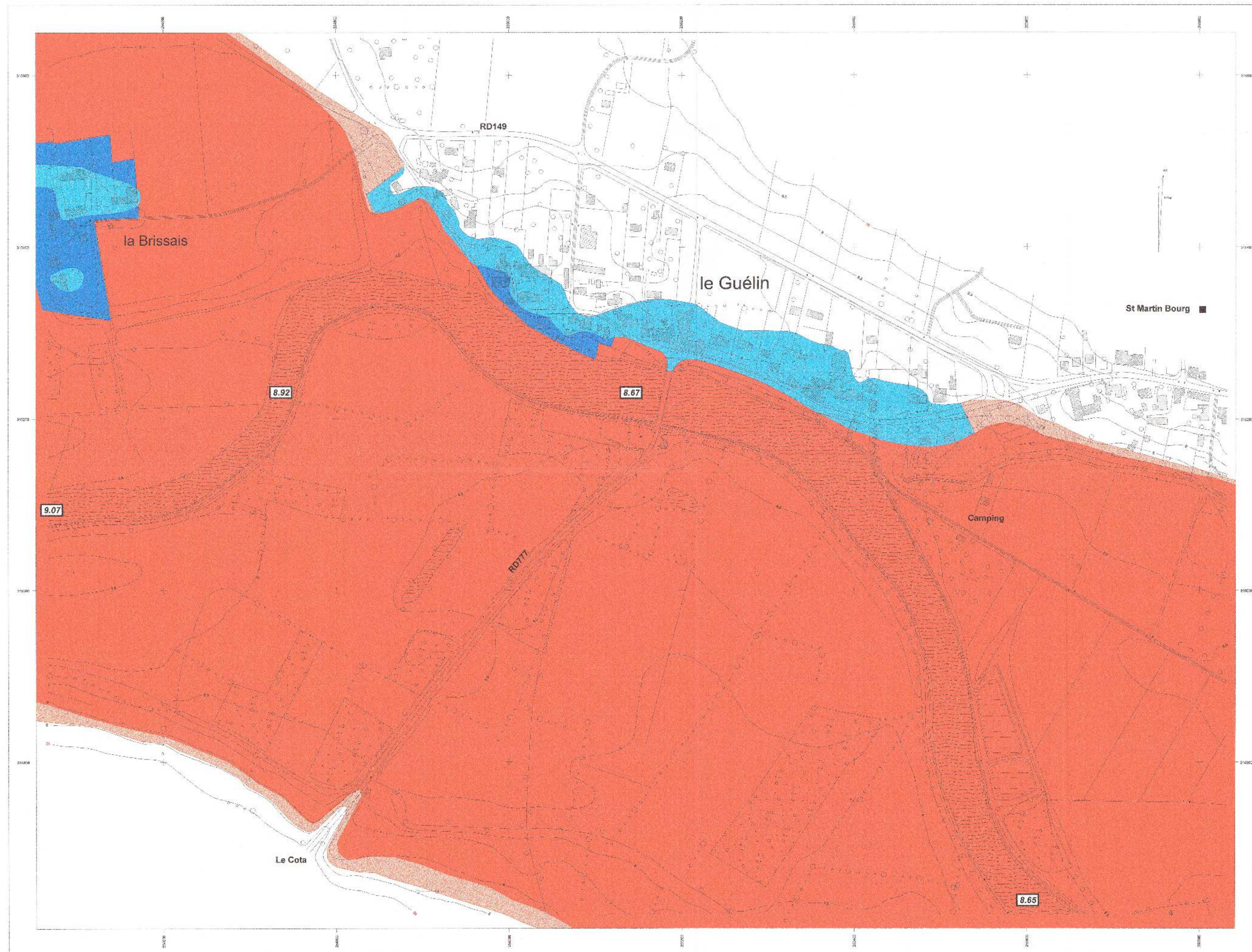
1999

Christophe CHAMOUX

- | | | |
|---------|---|--|
| Zone 1A |  | Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle |
| Zone 2A |  | |
| Zone 1B |  | Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité |
| Zone 2B |  | |

 5.30 Cote de référence

Echelle : 1 / 2000



PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

DETAIL





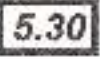
Quartier de la Digne
en Saint Nicolas
Coupure B

Devis de Dessin
La Sous-Préfecture de Cabinet
Muriel NGUYEN

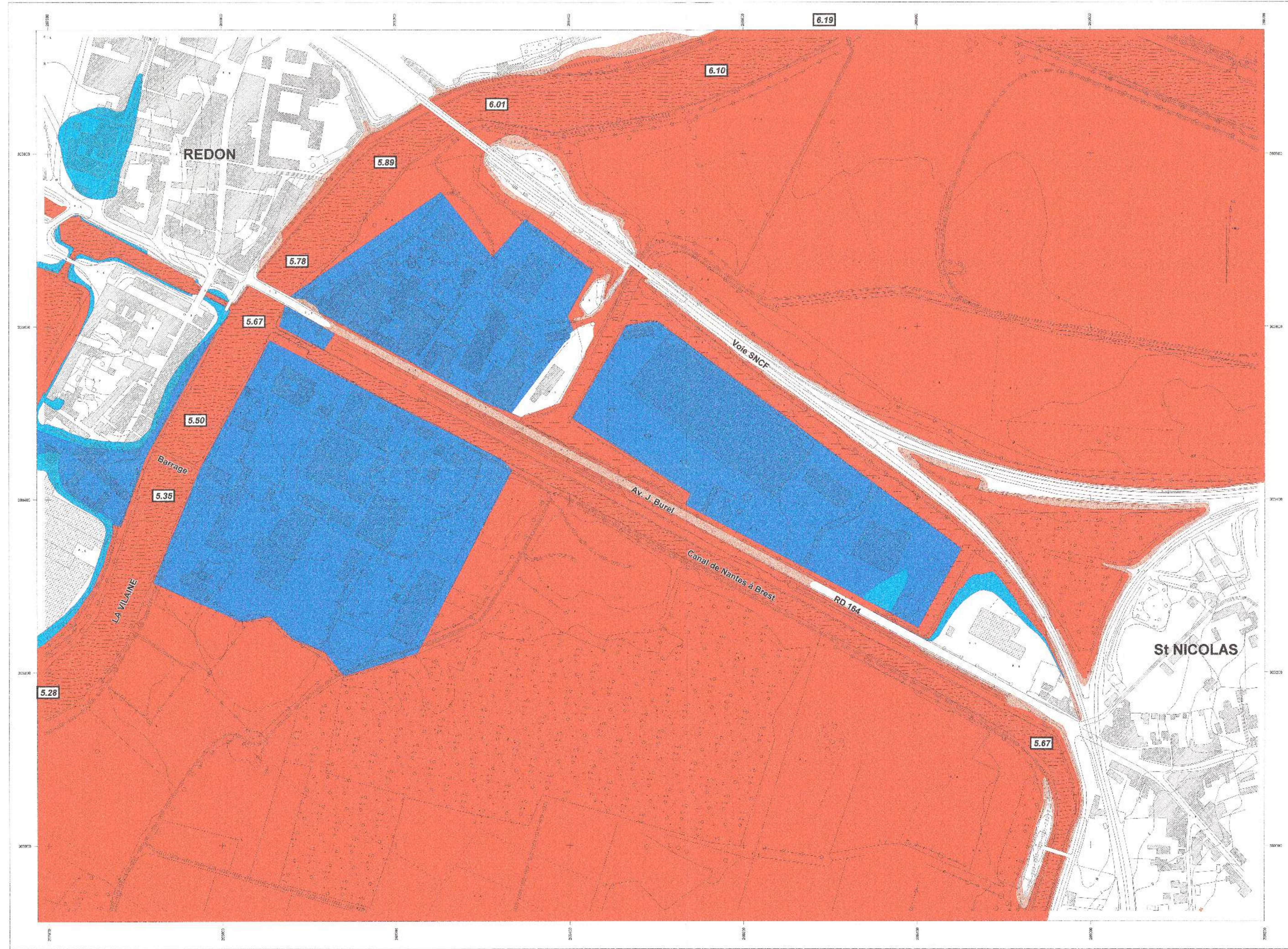
Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTERPREFECTORAL

BCEOM EN DATE DU 03 JUIL 2002
1999
Pour le préfet et par délégation
Gilles DUFEIGNIEUX
Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
Christophe CHAMOIX

Zone 1A		Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
Zone 2A		
Zone 1B		Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
Zone 2B		
	5.30	Cote de référence

Echelle : 1 / 2000



PPR DU BASSIN AVAL DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

DETAIL

**Aucfer - la Rue - l'Angle
en Rieux
Coupure D**

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Muriel NGUYEN

Echelle : 1/2000

VU POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTER-PREFECTORAL
EN DATE DU 03 JUIL 2002

BCEOM

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,
Gilles DUFEIGNIEUX 1999

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission
Christophe CHAMOIX

Zone 1A  Champ d'expansion des
crues à préserver de toute
urbanisation nouvelle

Zone 1B  Zones urbanisées soumises
à des prescriptions liées à
des enjeux de sécurité

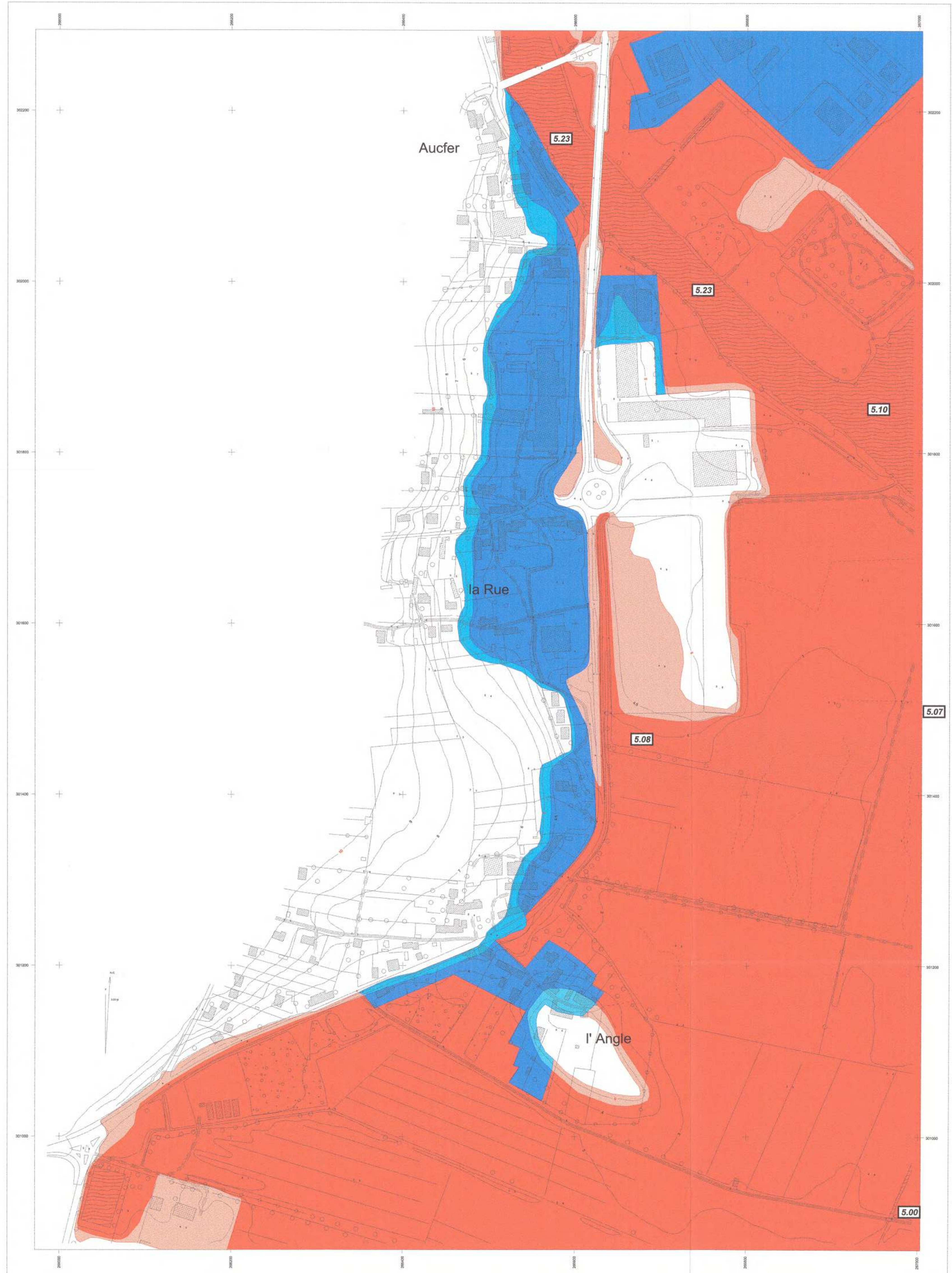
Zone 2A 

Zone 2B 

 Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

BASSIN DE LA VILAINE COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE



Echelle: 1/2000

Le présent document est une œuvre de l'Etat.
Tous droits réservés. Toute réimpression,
même partielle, sans autorisation préalable,
est formellement interdite.

© 2002 BCEOM
Tous droits réservés. Toute réimpression,
même partielle, sans autorisation préalable,
est formellement interdite.

Document de l'Etat
Tous droits réservés. Toute réimpression,
même partielle, sans autorisation préalable,
est formellement interdite.

PPR DU BASSIN AVAL
DE LA VILAINE

CARTOGRAPHIE
REGLEMENTAIRE

DETAIL

Quartier du Chatelet
en Redon
Coupure E



Echelle : 1/2000

VO POUR ETRE APPROUVE ET ANNEXE
A L'ARRETE INTER-PREFECTORAL
EN DATE DU 03 JUIL 2002

BCEOM

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet
Gilles DUFEIGNEUX

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet, Chargé de Mission
1999
Christophe CHAMOUX

- Zone 1A Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
- Zone 2A Zones urbanisées soumises à des prescriptions liées à des enjeux de sécurité
- Zone 1B
- Zone 2B

Cote de référence

Echelle : 1 / 2000

